

<https://ricochets.cc/Critique-de-la-loi-anti-casseurs-de-macron-une-loi-anti-manifestation.html>



Critique de la loi Â« anti-casseurs Â» de macron, une loi anti-manifestation

- Les Articles -

Date de mise en ligne : mercredi 13 mars 2019

Copyright © Ricochets - Tous droits réservés

« Ainsi s'éteint la liberté, sous une pluie d'applaudissements. »

Padmé Amidala



Loi anti-casseurs, l'empire contre attaque

Dans la célèbre saga Star Wars, un politicien manipulateur, le sénateur Palpatine, instrumentalise une menace qu'il a lui-même créée pour se faire accorder les pleins pouvoirs par le Sénat. La République s'effondre, et un ordre autoritaire et policier s'installe sur la galaxie pour longtemps. Dans la France d'aujourd'hui, un politicien issu du monde de la finance a été élu uniquement grâce au chantage électoral, pour contrer la menace incarnée par l'extrême droite au second tour. Finalement, celui qui était censé faire barrage à Marine Le Pen applique point par point le programme de l'extrême droite maintenant qu'il est au pouvoir.

Après avoir démarré son mandat en saccageant méthodiquement les droits sociaux, en insultant les plus pauvres, en frappant sur les exilés, les grévistes, les étudiants et les lycéens comme jamais, Macron est confronté à une vague de révolte qu'il n'arrive plus à arrêter. C'est donc dans l'urgence qu'il fait voter une loi dite « anti-casseurs », qui est en réalité une attaque sans précédent contre le droit de manifester. Cette loi a été définitivement adoptée cette nuit (mardi 12 mars), par la majorité et ses alliés de la droite extrême. Le tout qjours avant une manifestation qui s'annonce massive et déterminée dans Paris, samedi 16 mars.

Dans la France de Macron, il y aura donc des personnes interdites de manifester sur la seule demande de la police politique du gouvernement. N'importe quel opposant, n'importe quel contestataire, n'importe quelle personne dérangeante pourra être interdite de descendre dans la rue, un jour de manifestation.

Cette interdiction est potentiellement reconductible sans limite. Un droit fondamental potentiellement supprimé à vie pour quelqu'un qui ne revient par aux forces de l'ordre. Pire encore, la liste de ces personnes sera inscrite dans un fichier, le FPR - Fichier des Personnes Recherchées -, c'est à dire que le moindre contrôle, y compris hors des manifestation, pourra entraîner les personnes fichées vers un passage au commissariat, voire une garde à vue. La loi compte aussi s'attaquer aux déclarations de manifestations, aux appels à manifester ainsi qu'à la dissimulation du visage. Le simple fait de porter un foulard pour se protéger des gaz lacrymogènes vous exposera à une arrestation, une garde à vue, un procès et une lourde peine. Le droit de manifester déjà sévèrement blessé par les tirs de balles en caoutchouc est mort sous les coups des députés.

Cette loi est imposée dans un contexte de chantage et de dramatisation : pour justifier leurs exactions, les médias et la classe politique répètent que la contestation en cours est d'une violence « sans précédent ». En réalité, les défilés de Gilets jaunes sont beaucoup plus calmes que la plupart des mouvements sociaux des dernières années : de mai 1968 à l'incendie du Parlement de Bretagne en 1994, de la Loi Devaquet aux émeutes de sidérurgistes, ou aux affrontements sanglants contre le nucléaire. Il y a toujours eu des contestations musclées, souvent beaucoup plus que ces dernières semaines.

Critique de la loi Â« anti-casseurs Â» de macron, une loi anti-manifestation

Ce qui est sans précédent en revanche, c'est la sauvagerie policière : une femme tuée, 22 personnes éborgnées, 5 mains arrachées, près de 6000 blessés, dont plusieurs centaines à la tête. Si l'on excepte la répression sanglante pendant la guerre d'Algérie, il n'y a pas d'équivalent sous la 5e République.

Ce régime ne tient plus que par la force. Il doit tomber.

(source : [un post de Nantes Révoltée](#))